



Strasbourg le 5 octobre 2018

CDL-PL-OJ(2018)003ann
Or. angl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

116^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 19 octobre 2018 (9h00-18h00) -
samedi 20 octobre 2018 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 19 octobre 2018

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes ([CDL\(2018\)030](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 18 octobre 2018.

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Răzvan Rusu, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Irakli Giviashvili, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Stephan Müller, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Stella Kyriakides, ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire et avec M. Sergiy Vlasenko, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les projets d'avis sur la Roumanie (voir le point 10) entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leen Verbeek, Président de la Commission de suivi du Congrès, sur la coopération avec le Congrès.

8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Arménie – Avis sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle ([CDL-AD\(2017\)011](#));

Arménie - Avis conjoint sur le projet de loi sur le référendum ([CDL-AD\(2017\)029](#)) ;

République de Moldova – Avis sur le projet d'amendements à l'article 37 de la loi sur

l'Avocat du Peuple – Dispositions financières ([CDL-AD\(2017\)032](#)) – voir le document [CDL-REF\(2018\)048](#) ;

Monténégro - Avis sur le projet de loi portant modification de la loi sur le Conseil de la Magistrature et les juges ([CDL-AD\(2018\)015](#)) – voir le document [CDL-REF\(2018\)047](#) ;

Serbie - Avis sur le projet d'amendements aux dispositions constitutionnelles relatives au système judiciaire ([CDL-AD\(2018\)011](#)).

Le projet d'avis sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (voir le point 14) fait suite à un avis précédent adopté par la Commission concernant ce pays ([CDL-AD\(2017\)033](#)).

9. Albanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Vasilika Hysi, Vice-Présidente du Parlement de l'Albanie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2018\)028](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH, sur le projet de loi sur l'initiative législative des citoyens en Albanie ([CDL-REF\(2018\)039](#)), rédigé sur la base des observations de M. Kask et M. Pinelli ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 18 octobre 2018.

10h45-11h00

Pause-café

11h00-13h00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

10. Roumanie

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2018\)007](#)) sur le projet d'amendements à la Loi No. 303/2004 sur le statut des juges et des procureurs, la loi No. 304/2004 sur l'organisation judiciaire et sur la loi No. 317/2004 sur le Conseil supérieur de la Magistrature ([CDL-REF\(2018\)022](#), [023](#) et [024](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, de M. Cameron, de M. Esanu, de M. Scholsem, de M. Tuori et de Mme Suchocka. Conformément à la décision prise par le Bureau, cet avis préliminaire a déjà été rendu public. Une ordonnance gouvernementale d'urgence, mettant en œuvre certaines recommandations de l'avis, pourrait être adoptée avant la session. Dans ce cas, la Commission pourrait être invitée à adopter l'avis avec quelques modifications reflétant l'ordonnance gouvernementale d'urgence.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Florin Iordache, Président de la Commission parlementaire spéciale conjointe pour la modification des lois sur le pouvoir judiciaire et avec Mme Marieta Safta, Secrétaire d'Etat, Ministère de la justice, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)029](#)) sur les amendements au Code pénal et code de procédure pénale ([CDL-REF\(2018\)045](#); voir également les documents [CDL-REF\(2018\)042](#), [043](#) et [044](#)), rédigé sur la base des observations de M. Baramidze, de M. Barrett, de M. Kuijer, de M. Sorensen, de M. Tuori ainsi que de M. Guido Neppi Modona et de M. Marc Touillier (experts). Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 18 octobre 2018.

11. Kazakhstan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Marat Beketayev, ministre de la Justice de la République du Kazakhstan et avec M. Zhakip Asanov, Président, Cour suprême de la République du Kazakhstan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis

([CDL\(2018\)031](#)) sur le projet de Code des procédures administratives et de la justice ([CDL-REF\(2018\)037](#)), rédigé sur la base des observations de M. Hirschfeldt, de Mme Khabrieva ainsi que de Mme Slavica Banic et de M. George Papuashvili (experts).

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Coopération avec le Maroc</i>
	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

12. Maroc

M. Mohamed Auajjar, Ministre de la justice et des libertés du Maroc, s'adressera à la Commission.

13. République de Moldova

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la justice, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)027](#)) sur la Loi n°. 120 de la République de Moldova sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ([CDL-REF\(2018\)046](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, de M. Cameron, de Mme McMorro et de M. Meridor.

14. « L'ex République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Renata Deskoska, ministre de la Justice, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)024](#)) sur la Loi portant modification à la Loi sur le Conseil de la magistrature et la Loi portant modification à la loi sur les Cours ([CDL-REF\(2018\)029](#) et [030](#) ; voir également les documents [CDL-REF\(2018\)027](#) et [028](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Dimitrov, de M. Ribicic et de M. Varga.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

15. Tunisie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mondher Bousnina, Chef de Cabinet, Ministère de la Relation avec les Instances Constitutionnelles et la Société Civile et des Droits de l'Homme, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)023](#)) sur le projet de Loi organique relatif à l'organisation des partis politiques et à leur financement ([CDL-REF\(2018\)035](#) et [036](#)), rédigé sur la base des observations de M. Frenedo, de Mme Kiener et de M. Velaers. La sous-commission sur le bassin méditerranéen examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 18 octobre 2018.

16. Ouzbékistan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mirza-Ulugbek E. Abdusalomov, Président de la Commission électorale centrale de l'Ouzbékistan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2018\)026](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH, sur le projet de Code électoral de l'Ouzbékistan ([CDL-REF\(2018\)038](#)) rédigé sur la base des observations de M. Kask et de M. Vilanova Trias ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 18 octobre 2018.

- 19h15 Départ par bateau privé de l'Embarcadère à côté de l'ancien restaurant F30 ([lien au point de départ](#))
- 20h00 Dîner à Venice Banqueting, Sestiere Castello, 3080/A, Ramo Baffo, Venise
- 22h30 Retour à l'hôtel par vos propres moyens
([lien au plan d'accès à l'arrêt vaporetto Celestia](#))
([lien au plan d'accès de Rialto et de San Marco](#))

Samedi 20 octobre 2018

9h00-10h30 *Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays*
Echange de vues avec le conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide
Coopération avec d'autres pays
Développements dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme

17. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Brésil

M. José Antonio Dias Toffoli, Président du Tribunal suprême fédéral du Brésil, s'adressera à la Commission.

Mexique

Mme Otálora Malassis informera la Commission des élections récentes au Mexique.

Pérou

M. Sardon informera la Commission des développements constitutionnels récents au Pérou.

18. Echange de vues avec le conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide

Mr Adama Dieng, Conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide, s'adressera à la Commission.

19. Coopération avec d'autres pays

Bosnie-Herzégovine

La Commission sera informée de l'avancement du processus de réforme électorale en Bosnie-Herzégovine.

Canada

M. Stéphane Dion, Ambassadeur du Canada en l'Allemagne et envoyé spécial auprès de l'Union européenne et l'Europe et M. Warren Newman, Conseiller général principal, Service de droit constitutionnel, administratif et international, Ministère de la justice, s'adresseront à la Commission.

20. Développements dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme

La Commission sera informée des développements dans la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme en ce qui concerne les références aux études, aux rapports et aux avis de la Commission de Venise.

10h30-10h45	<i>Pause-café</i>
10h45-12h45	<i>Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques</i>
	<i>Rapports des réunions des sous-Commissions</i>

21. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (18 octobre 2018)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 18 octobre 2018. En particulier, la Commission pourrait être invitée à prendre note que des dispositions de la version anglaise du Code de bonne conduite en matière référendaire et dans le Code de bonne conduite en matière électorale seront alignées sur la version française ([lien au document](#)).

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Les projets d'avis sur l'Albanie et sur l'Ouzbékistan sont traités sous les points 9 et 16 ci-dessus.

22. Rapport de la réunion de la sous-commission sur le Bassin méditerranéen (18 octobre 2018)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 18 octobre 2018. En particulier, la Commission sera informée des résultats :

du Séminaire UniDem-Med « Transformation et innovation dans la haute fonction publique : enjeux et perspectives » (Tunis, 24-27 septembre 2018);

et de la Deuxième Conférence internationale de l'Union arabe du pouvoir judiciaire administratif sur « Le vote dans les élections et les référendums - droit et devoir » (Le Caire, 8-9 octobre 2018)

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis sur la Tunisie est traité sous le point 15 ci-dessus.

23. Rapport de la réunion de la sous-commission sur les méthodes de travail (18 octobre 2018)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 18 octobre 2018. En particulier, la Commission pourrait être invitée à adopter des amendements au Règlement intérieur ([CDL-WM\(2018\)002](#)) et à entériner le

Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-WM\(2018\)003](#)).

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

12h45-13h00

Session de clôture

24. Autres questions

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur les principes sur la protection et la promotion de l'Institution du Médiateur (Principes de Venise) ([CDL\(2018\)025](#)) en préparation de la réunion consultative qui se tiendra à Paris le 31 octobre 2018.

25. Dates des prochaines sessions

La dernière session de 2018 est confirmée comme suit :

117 ^e session plénière	14-15 décembre 2018
-----------------------------------	---------------------

Le calendrier des sessions de 2019 est confirmé comme suit :

118 ^e session plénière	15-16 mars 2019
119 ^e session plénière	21-22 juin 2019
120 ^e session plénière	11-12 octobre 2019
121 ^e session plénière	6-7 décembre 2019

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)